

Année scolaire 2022/2023

. INFORMATIONS PRATIQUES

- 1** - Les responsables légaux devront impérativement conserver leur identifiant et mot de passe **Métice/Educonnect**. Valables et indispensables toute la scolarité de l'élève, ces derniers permettront aux familles d'accéder aux téléservices (bourse, orientation, inscription ...) et pronote (emploi du temps, notes, absences...) Vous pouvez vous connecter via le site web du lycée <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-amiral-bouvet/> (Me connecter à l'ENT)
- 2** - Le carnet de liaison au lycée A.Bouvet est numérique (Pronote). Il est un lien entre vous et le lycée. A partir de **votre** compte Métice/Educonnect vous pouvez dans l'application pronote :
- consulter les informations de la direction, de la vie scolaire, des enseignants...
 - consulter les textes officiels dans le casier numérique (règlement intérieur, protocole de rattrapage de devoirs...)
 - consulter l'emploi du temps, les notes, le travail à faire, prendre connaissance des éventuelles remarques des professeurs, justifier les absences et retards ...
 - échanger avec l'ensemble des personnels de l'établissement (Provisure, CPE, enseignants, infirmière...) via **pronote discussion**
- Nous vous conseillons de vous connecter à votre compte au moins une fois par semaine.
- 3** - La présence en cours est **OBLIGATOIRE**, elle est un élément indispensable de la réussite scolaire. En cas d'absences ou de retards de votre enfant :
- n'oubliez pas d'avertir la « Vie scolaire » au plus vite (tél : 0262 50 82 44 ou pronote discussion CPE) lorsque vous recevez un appel ou un SMS du lycée signalant l'absence de votre enfant, il est impératif de justifier l'absence en appelant le lycée ou via pronote.
- △ En cas d'absence prolongée injustifiée, le bénéfice de la bourse pourra être retiré (voir règlement intérieur)
- 4** - Si vous rencontrez des difficultés financières liées à la scolarité de votre enfant, vous pouvez être aidés par le fonds social lycéen ou le fonds social des cantines.
Les familles peuvent s'adresser au service social du lycée. 0262 50 82 51.
- 5** - Un **Centre de documentation et d'information** est à la disposition des lycéens, lesquels peuvent emprunter des ouvrages. Les livres empruntés au CDI doivent être restitués.
- 6** - **La Maison des Lycéens** est un espace de détente pour les élèves (adhésion avec cotisation de 3 € à souscrire) en dehors des heures de cours. Votre enfant pourra s'y épanouir en s'investissant dans des projets d'amélioration du cadre de vie du lycée.
- 7** - Votre enfant souhaite faire du sport les mercredis après-midi et/ou lors des pauses méridiennes, invitez-le à s'inscrire auprès de **l'association sportive** gérée par les professeurs d'EPS. Il pourra pratiquer et développer ses compétences sportives ou s'initier à un sport.
- 8** -Pensez à acheter une machine à calculer pour votre enfant : ex : TI 83 ou TI 82 advanced ...
Sont obligatoires :
- la blouse (manche longue et en coton) et les chaussures fermées pour les TP
 - la tenue en EPS réglementaire

. Pour tout autre information contactez le service « Vie scolaire » du lycée 0262 50 82 44